

Semestre 4

Unité d'enseignement : UE. Fondamentale 4

Matière : Génie de l'environnement

Coefficient : 2

Crédit : 4

Enseignante : Bourahla Nouhed

(Objectif de l'enseignement)

Cours n°2 : les risques majeurs

Les risques majeurs se définissent par une survenue soudaine et quelque fois imprévue d'une agression d'origine naturelle ou technologique entraînant de graves conséquences sur les enjeux humains, matériels et/ou environnementaux.

On recense deux types de risques majeurs.

- 1- Les risques technologiques ou anthropiques sont liés à l'activité humaine (rupture de barrage, risques nucléaires ou industriels...etc)
- 2- Les risques naturels : découlent de phénomènes géologiques ou climatiques (inondations, séisme, feux de forêts...etc).

Deux critères caractérisent les risques majeurs.

- Une faible fréquence : qui part aboutir à son oubli, donc selon les cas à l'absence ou à l'insuffisance de la préparation.
- Une forte intensité : source de dommages importants, aux personnes, aux biens, à l'environnement, avec des conséquences lourdes à supporter par la société.
- Le risque majeur est susceptible de provoquer une catastrophe, et présente deux caractéristiques essentielles :
 - Sa gravité est lourde à supporter par les populations, et les états.
 - Sa fréquence, est faible qu'on pourrait être tenté de l'oublier et de ne pas se préparer à sa survenue.